

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons  
Canton de Soissons 1

N° 2025-001

MAIRIE  
DE  
POMMIERS  
02200

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-  
SATION DE VOIRIE**

**RUELLE DU PUI TS**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).  
Vu la demande de la société SUEZ, en date du 30/12/2024 ;  
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants : Terrassement pour sondage.

### ARRÊTE

**Article 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise SUEZ ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation temporaire : circulation en feux tricolores, avec restriction de la section courante, à compter du 06/01/2025 pendant 90 jours calendaires.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**Article 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 2 janvier 2025  
Le Maire  
Anthony GRANDO

